



Peut-on m'obliger à payer des travaux payés par un tiers ?

Par **verdotessie**, le **22/05/2010** à **20:35**

Bonjour,

Ma concubine et moi (nous sommes mariés depuis) avons fait en 2001 l'acquisition d'une maison dans lequel nous avons un projet touristique (chambres d'hôtes).

Les travaux à réaliser étaient considérables et les banques ne nous accordaient pas de crédits supplémentaires. Mes beaux-parents ont alors insisté pour payer les travaux afin de réaliser le projet de leur fille malgré mon opposition.

Après de fortes insistances, je me suis retiré et les choses se sont passées entre mes beaux-parents et leur fille. Les travaux se sont donc réalisés en 2004 mais les choses se sont dégradées au niveau des rapports entre mes beaux-parents et moi ainsi que leur propre fille jusqu'à devenir inexistantes !

Au jour d'aujourd'hui, nous avons reçu une lettre du notaire nous invitant vivement à les rembourser (soit 33000 € !). Je rectifie un petit peu car la lettre m'est uniquement adressée et seulement à moi.

Je tiens à préciser que les factures ont été faites à mon nom et donc payées par mes beaux parents.

Ai-je le droit de m'inquiéter ou n'ont-ils aucune chance d'aboutir ?

Merci de votre réponse, cordialement.